

04 Juin 2019

N 120/19

## Décision portant organisation du concours

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité d'Oujda,

- ✓ Vu le décret n°2-64-394 du 28 Joumada I 1384 (29 septembre 1964) relatif aux régies communales dotées de la personnalité civile et de l'Autonomie Financière ;
- ✓ Vu la circulaire n°24/2012 du 06 Hija 1433 (22 octobre 2012) de Monsieur le Chef de Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics,
- ✓ Vu le statut du Personnel, des entreprises de Production, de Transport et de distribution d'Electricité au Maroc ;
- ✓ Vu la loi cadre 2019 de la RADEEO.

### DECIDE

**Article1 :** Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement de **cinq agents (2 releveurs, 2 sous caissier et 1 employé de bureau).**

**Article2 : Conditions exigées**

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire du Bac ;
- Etre âgé au 31/12/2019 de 18 ans au moins et de 40 ans au plus.

**Article3 : le dossier de candidature**

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae (cv) récent et complet avec photo récente ;
- Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- Copie légalisée du Bac (recto verso) ;

Les attestations de réussite ne seront pas acceptées et tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à **Recrutement RADEEO 2019 -BP : 7490 - ABB SIDI ABBAD - Marrakech** au plus tard le **25/06/2019**, date définitive de Réception.

Les dates et lieux du concours seront communiqués ultérieurement.

Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour subir un entretien oral

Le Directeur Général

Hanafi ABOUKIR

